

Immigration—Loi

La question de la perquisition et de la saisie soulève bien des problèmes d'ordre juridique. Le Canada a toujours eu des lois assez draconiennes en la matière. Puis la Charte des droits a limité les droits en matière de perquisition et de saisie. On a abusé de ce moyen autrefois, mais on y a remédié; nous avons introduit certaines restrictions. Voilà maintenant que le projet de loi C-84 renferme des dispositions relativement draconiennes en matière de perquisition et de saisie.

D'après l'article 11 du projet de loi C-84, la Commission de l'immigration peut faire une perquisition et une saisie, même sans mandat, pour tout ce qui a servi, d'après elle, à amener en fraude ou à débarquer en mer dix personnes ou plus. Il peut s'agir de documents privilégiés avocat-client ou des dossiers personnels d'un réfugié. Il peut s'agir de dossiers qui risquent d'être très dangereux s'ils tombent entre de mauvaises mains. En bref, ces dispositions vont trop loin et elles risquent de mettre en danger les personnes concernées.

Ces dispositions ne nous feront pas honneur puisqu'elles visent les victimes de l'exploitation. Elles ne prévoient rien contre les coupables, les auteurs de ces coups montés dont nous connaissons maintenant l'existence. Ces dispositions ne font rien contre ces gens, elles sont excessives, et elles ne nous permettront pas d'accomplir quoi que ce soit de valable, de souhaitable dans le cadre d'une nouvelle loi sur les réfugiés.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il ne reste plus qu'une minute. Je donne la parole au député de Winnipeg-Nord.

M. Orlikow: Je voudrais poser une question à ma collègue. Plus tôt aujourd'hui, pendant la période des questions, le ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner) a prétendu que le projet de loi sur les réfugiés était très populaire.

Mais dans ma ville de Winnipeg, il soulève l'opposition quasi générale des porte-parole des communautés ethniques, surtout des groupes qui ont émigré dernièrement au Canada, et pratiquement de toutes les Églises, anglicane, catholique et mennonite pour n'en nommer que quelques-unes, qui ont déjà aidé des réfugiés à entrer au Canada. Ma collègue pourrait-elle me dire ce qu'il en est de sa ville de Toronto?

La présidente suppléante (Mme Champagne): La députée de Broadview-Greenwood a la parole, mais pour une très brève réponse.

Mme McDonald: En quelques mots, madame la Présidente, disons que l'inquiétude règne parmi les familles qui attendent la venue de parents au Canada, et qui sont extrêmement frustrées par la lenteur des procédures et, quelquefois, par les injustices et les restrictions qu'elles comportent. Selon moi, le gouvernement mise sur la crainte qu'éprouvent les Canadiens d'être inondés par les réfugiés et le ressentiment justifié des immigrants qui attendent des membres de leur famille, et il fait des réfugiés des boucs émissaires pour tenter de justifier une politique totalement erronée. J'espère que les gens commencent à comprendre que nous avons besoin d'une politique équitable,

qui établit une distinction entre les véritables et les faux réfugiés, tout en respectant les immigrants qui attendent que des membres de leur famille les rejoignent au Canada, sans exacerber le ressentiment qu'ils éprouvent parce qu'on les fait attendre tandis que d'autres leur passent devant.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je veux parler du projet de loi C-84, mesure parmi les plus répressives que j'ai vues depuis longtemps. J'ai du mal à croire que dans les cas où nous savons qu'il y a eu des abus et que certains ont profité de l'hospitalité que les Canadiens accordent si volontiers, au lieu d'agir en temps et lieu, le gouvernement a attendu plus de trois ans. Il n'a tenu aucun compte de nombreux rapports, comme ceux des Commissions Robinson et Plaut. Il a attendu que les députés soient en vacances et que 174 personnes débarquent sur les côtes de la Nouvelle-Écosse pour se réveiller d'un seul coup et s'écrier: «Mais qu'est-ce qui se passe? Il faut faire quelque chose!»

Selon moi, le problème existe depuis un certain temps. Des gens ont été débarqués sur les rives de Terre-Neuve, ce bateau était arrivé, et tous les jours il en arrivait par avion, par voiture, par autobus, par train et pourtant, on n'a rien fait.

Le député de York-Ouest (M. Marchi) a abordé la question des immigrants ou des émigrants illégaux qui arrivent au Canada. Il nous a expliqué comment on a exploité ces personnes qui se trouvaient en difficulté, qu'il se soit agi de véritables réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies ou de réfugiés économiques désireux d'améliorer leur sort. En réalité, des passeurs sans scrupules se sont livrés au trafic de chair humaine en profitant de leur malheur et en prenant leur argent pour les faire entrer illégalement au Canada.

Il est évident que les Canadiens ne veulent pas qu'on applique leurs lois de cette façon. Les Canadiens sont des personnes équitables à l'esprit ouvert. Pour eux, des conditions de vie acceptables et le respect de l'ordre public sont des choses normales.

Le gouvernement connaissait l'existence de ces personnes sans scrupules et au lieu de résoudre le problème il y a deux ans et demi et de délivrer des visas, il a passé outre aux procédures normales et n'a pas proposé de mesure législative qui reflète les valeurs canadiennes tout en mettant un terme à l'entrée illégale dans notre pays de personnes qui ne méritent pas d'y être accueillies ou qui n'ont rien à y faire.

Le projet de loi C-84 porte sur une question très délicate. Il s'agit de réfugiés, de gens qui fuient la persécution et qui n'ont pour seul bien que les vêtements qu'ils portent et qui, souvent, n'ont pas de documents parce qu'ils n'ont pas pu suivre le conseil des annonces publicitaires de la carte American Express: «Ne partez pas sans elle». Ils n'ont pas pu rentrer chez eux en vitesse pour prendre leurs papiers d'identité. Ils n'ont pas pu se présenter au consulat. S'ils l'avaient fait, ils n'auraient jamais pu quitter leur pays vivants.